

N.º 217 Du 22 prairial an 11

Laissez passer librement Jaygue Navon
natif d' Orignac domicilié à ally municipalité
d' ally département d' ulautat âgé de 32 ans, taille
d' 1 m. 679 m cheveux et — sourcils gris yeux gris
front large et vide nez tordu bouche grande menton large visage
large et vide inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'empereur et sur l'attestation du citoyen Jaygue Couturier demeurant
en date du 20 de ce mois et du citoyen Ante Chablat demeurant à
à auilla lesquels ont signé avec nous, et lui Navon

Roux Couturier fils Chablat

N.º 218 Du 2 prairial

Laissez passer librement Jean Despeuch
natif d' ally domicilié à ally municipalité
d' ally département d' ulautat âgé de 61 ans, taille
d' 1 m. 706 m cheveux et — sourcils châtain gris yeux bleus
front ordinaire nez gros bouche moquée menton roulé visage
roulé inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'empereur et sur l'attestation du citoyen Jaygue Couturier demeurant
en date du 20 de ce mois et du citoyen Ante Chablat demeurant à
à auilla lesquels ont signé avec nous, et lui Despeuch

Despeuch Couturier fils Chablat

N.º 219 Du 2 prairial

Laissez passer librement François Chaumeil
natif d' ally domicilié à ally municipalité
d' ally département d' ulautat âgé de 32 ans, taille
d' 1 m. 679 m cheveux et — sourcils châtain gris yeux gris
front ordinaire nez gros bouche ordinaire menton roulé visage
roulé inscrit sur le tableau de sa commune, sous le N.º
allant en voyage ainsi qu'il en a fait sa déclaration, sans donner ni
souffrir qu'il soit donné aucun empêchement; et prêtez-lui assistance en cas de besoin.

Le présent passeport valable pour 11 décades seulement, pour sortir du territoire de la République.

Délivré d'après l'avis approbatif de l'empereur et sur l'attestation du citoyen Jaygue Couturier demeurant
en date du 19 de ce mois et du citoyen Ante Chablat demeurant à
à auilla lesquels ont signé avec nous, et lui Chaumeil

Chaumeil Couturier fils Chablat